

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE N°

Pouvoir adjudicateur :

<p style="text-align: center;">GROUPEMENT DE COMMANDES pour l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ou de prestations liées à la restauration constitué par les membres adhérents listés en annexe du CCP et représenté par le COORDONNATEUR : Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne - 1 Boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE CEDEX 9-</p>

Objet de l'accord-cadre :

<p style="text-align: center;">ACHAT DE PRODUITS D'EPICERIE ET DE VIANDE FRAICHE POUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE- GARONNE ET LES COLLEGES PUBLICS</p> <p style="text-align: center;">ACTE D'ENGAGEMENT LOT n°6</p>
--

Mode de passation :

<p style="text-align: center;">Accord-cadre passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics</p>

<p style="text-align: center;">Cadre réservé à l'administration pour la mention « nantissement »</p>

Le présent acte d'engagement comprend une annexe relative au détail des seuils minimum et maximum de chaque lot par membre du groupement

Représentant le pouvoir adjudicateur :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE GARONNE**
**Agissant en qualité de coordonnateur du
GROUPEMENT DE COMMANDE
constitué pour l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ou de
prestations liées à la restauration**

Représentant le pouvoir adjudicateur pour l'exécution :

**LE REPRESENTANT LEGAL DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE
COMMANDE**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics des marchés publics :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE GARONNE**

Ordonnateur :

**LE REPRESENTANT LEGAL DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE
COMMANDE**

Comptable public assignataire des paiements :

**LE COMPTABLE PUBLIC DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE
COMMANDE**

Le présent acte d'engagement comprend une annexe relative au détail des seuils minimum et maximum de chaque lot par membre du groupement.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent ACCORD-CADRE a pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour le conseil départemental de la Haute Garonne, les collèges publics et autres entités publiques de Haute-Garonne

Le titulaire présente une offre pour le lot 6 Viande bovine standard et qualitative

ARTICLE 2 - CONTRACTANT (S)

2.1. Entreprise unique

Je soussignée :

ENTREPRISE UNIQUE	
NOM de la personne agissant en son nom propre ou au nom et pour le compte de la Société	Christian GERIN - Directeur des ventes RHD
NOM DE LA SOCIETE⁽¹⁾	BIGARD - Société anonyme à directoire
Adresse complète de l'établissement	42 Rue Ludovic Julien - CS 30023 - 81115 CASTRES
Adresse électronique	rhf.castres@bigard.fr
Téléphone : 05 63 51 44 41	Télécopie : 05 63 51 44 08
N° SIRET	776 221 467 00058

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

2.2. Groupement d'entreprises

Nous soussignées,

1 ^{ère} ENTREPRISE	
NOM de la personne agissant en son nom propre ou au nom et pour le compte de la Société	
NOM DE LA SOCIETE ⁽¹⁾	
Adresse complète de l'établissement	
Adresse électronique	
Téléphone :	Télécopie :
N° SIRET	

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

2 ^{ème} ENTREPRISE	
NOM de la personne agissant en son nom propre ou au nom et pour le compte de la Société	
NOM DE LA SOCIETE ⁽¹⁾	
Adresse complète de l'établissement	
Adresse électronique	
Téléphone :	Télécopie :
N° SIRET	

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT			
<input type="checkbox"/>	groupement conjoint avec solidarité du mandataire	NOM du mandataire	
<input type="checkbox"/>	groupement solidaire	NOM du mandataire	
En l'absence de choix du titulaire, le groupement sera considéré comme groupement conjoint avec solidarité du mandataire.			

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Après avoir pris connaissance du présent acte d'engagement, du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques particulières et des documents qui y sont mentionnés :

M'ENGAGE / NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures dans les conditions ci-après définies.

L'offre présentée ne me / nous lie que si son acceptation est notifiée dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée en page une du règlement de la consultation.

ARTICLE 4 - PRIX DE L'ACCORD-CADRE

4.1. Seuil(s) de l'accord-cadre

Le montant cumulé des commandes sera compris, pour chaque accord-cadre et pour chaque période de deux ans, entre

Seuil minimum 121 737 € HT

Seuil maximum 197 823 € HT

4.2. Prix unitaire et variation des prix

Les fournitures faisant l'objet du marché seront réglées par l'application du prix unitaire détaillé dans **le Bordereau des Prix Unitaires** auquel seront appliquées les quantités livrées.

Le prix unitaire est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les fournitures, le bénéfice du titulaire, ainsi que tous les frais nécessaires à la livraison des fournitures décrites au présent document à l'exception de la TVA.

La variation des prix se fait bi annuellement (septembre et mars) selon la formule prévue à l'article 7.2.3 du CCAP et son annexe.

4.3. Prix sur catalogue

En outre, il est demandé aux candidats, pour des commandes exceptionnelles de s'engager sur un taux de remise applicable pour la durée du marché sur l'ensemble de leurs catalogues.

Les candidats sont autorisés à indiquer des taux de remises différents en fonction des marques proposées dans leur catalogue et rempliront pour ce faire, les tableaux prévus à la suite du Bordereau des Prix unitaires.

Le prix des fournitures sera alors obtenu en appliquant au barème en vigueur au jour de la commande le taux de remise proposé.

Le titulaire s'engage à transmettre les mises à jour de son catalogue à chacune de ses modifications.

ARTICLE 5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

Chaque accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification renouvelable une fois par tacite reconduction.

ARTICLE 6 - AVANCE

Conformément aux dispositions de l'article 110 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, une avance de **5 %** est accordée conformément aux dispositions de l'article 8.7 du cahier des clauses administratives particulières.

Les modalités de calcul, de versement et de remboursement sont définies à l'article 8.7 du CCAP.

Le titulaire :

- accepte le versement de l'avance
 renonce au versement de l'avance

L'absence de choix du titulaire vaut renonciation au versement de l'avance.

ARTICLE 7 - DESIGNATION DU/DES COMPTES A CREDITER

7.1. Entreprise unique ou groupement solidaire avec compte unique

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Compte ouvert au nom de	
IBAN	
BIC ou code SWIFT	
Nom de l'établissement	
Agence	
Adresse	

7.2. Groupement solidaire ou conjoint d'entreprises avec répartition des paiements
1^{ère} entreprise (mandataire) :

Fournitures livrées par cette entreprise :

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Compte ouvert au nom de	
IBAN	
BIC ou code SWIFT	
Nom de l'établissement	
Agence	
Adresse	

2^{ème} entreprise :

Fournitures livrées par cette entreprise :

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Compte ouvert au nom de	
IBAN	
BIC ou code SWIFT	
Nom de l'établissement	
Agence	
Adresse	

ARTICLE 8 - FACTURATION AVEC CHORUS

Renseignements concernant la société en charge de la facturation et du dépôt des factures dans CHORUS

Nom de la société : BIGARD

Numéro de SIRET : 776 221 467 00058

Fait en un seul original

Cadre réservé au candidat

à Castres

le 13/12/2018

Signature électronique

Cadre réservé à l'Administration

Achat de produits d'épicerie et de viande fraîche

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour le lot 6:

Le représentant légal de la personne publique :

A TOULOUSE, le

Pour le pouvoir adjudicateur,

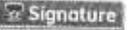
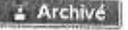
ACHAT DE PRODUITS D'EPICERIE ET VAINDE FRAÎCHE POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL LES COLLEGES
PUBLICS ET AUTRES ENTITES PUBLIQUES DE HAUTE-GARONNE

LOT 6 Viande bovine standard et qualitative			
ADHERENTS COLLEGES			
COMMUNES	COLLEGE	Seuil mini HT	Seuil maxi HT
AUCAMVILLE	LES VIOLETTES	1 600 €	2 600 €
AYGUESVIVES	JEAN PAUL LAURENS	7 200 €	11 700 €
CARAMAN	FRANCOIS MITTERRAND	8 302 €	13 491 €
LA SALVETAT SAINT GILLES	GALILEE	24 000 €	39 000 €
LEGUEVIN	FORAIN FRANCOIS VERDIER	7 360 €	11 960 €
LHERM	FLORA TRISTAN	6 400 €	10 400 €
MONTESQUIEU Vvestre	STELLA BLANDY	2 400 €	3 900 €
MONTREJEAU	BERTRAND LARALDE	5 536 €	8 996 €
PECHBONNIEU	JEAN DIEUZAIDE	13 600 €	22 100 €
PLAISANCE DU TOUCH	JULES VERNE	8 059 €	13 096 €
RAMONVILLE SAINT AGNE	ANDRE MALRAUX	2 400 €	3 900 €
SAINT ORENS	RENE CASSIN	9 120 €	14 820 €
SAINT PIERRE DE LAGES	LES ROUSSILLOUS	4 320 €	7 020 €
TOULOUSE	ANATOLE FRANCE	4 320 €	7 020 €
TOULOUSE	BELLEFONTAINE	1 600 €	2 600 €
TOULOUSE	HENRI DE TOULOUSE LAUTREC	8 320 €	13 520 €
TOULOUSE	JEAN PIERRE VERNANT	4 800 €	7 800 €
TOULOUSE	JOLIMONT	2 400 €	3 900 €
	TOTAL	121 737 €	197 823 €

Bordereau de signature

18S0174_AE_denrées_alimentaires_lots1à6



Signataire	Date	Annotation
David Franchetti, <i>DAMP - bureau 2</i>	22/05/2019	 Envoi 1/2. Rapports visés par M Delrue.
Herve Patrix, <i>DAMP - bureau 2 (chef de service)</i>	22/05/2019	
Laurent Chabroux, <i>DAMP (Directeur adjoint)</i>	22/05/2019	
Laurent Delrue, <i>DGD Services opérationnels</i>	24/05/2019	
Bertrand Looses, <i>Directeur général des services</i>	24/05/2019	  Certificat au nom de <u>Bertrand LOOSES</u> (Directeur Général des Services, DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE), émis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 28 sept. 2018 à 12:02 au 27 sept. 2021 à 12:02.
<i>DAMP - bureau 2</i>		

Dossier de type : Marchés - CADES // Circuit acteurs variables - 3 visas - 1 signature

Attestation de Recommandé Électronique

Expéditeur CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Destinataire rhf.castres_bigard.fr

Objet 98-18S0174 ; Notification du marché 19M192 (lot 6)

Documents

Fichier	Poids	MD5
<u>pieces MPI 513474.zip</u>	47.57 Ko	206f8bf5b650395f088cad92b1ca6970

Envoyé le 06-06-2019 à 16:33:24

Acceptée le 06-06-2019 à 16:43:35